



Bail co location - départ / arrivée

Par **pritikana**, le 11/01/2012 à 19:38

Bonjour,

Ma question concerne une colocation. L'une des 3 colocataires a quitté le domicile et a fait parvenir à l'agence un courrier recommandé indiquant son départ et son souhait d'être retiré du bail. Or, l'agence prétend ne pas pouvoir prendre en compte son départ, ils veulent qu'un nouveau contrat soit fait. Pour ce faire elle demande que l'ensemble des habitants déposent le préavis de résiliation afin de pouvoir en refaire un. Ont-ils le droit d'obliger l'ensemble des personnes à déposer un préavis pour le départ d'une seule d'entre elles. Y'a-t-il une garantie si le préavis est déposé que la maison nous soit relouée? Il semblerait qu'ils souhaitent nous refaire payer les frais d'agence, ainsi que la caution et surement même augmenter le loyer. Pour ma part, je souhaite me porter au bail puisque je m'y suis installée avec mon ami. Ma demande de mise en règle a été repoussée à cause des mêmes raisons, c'est-à-dire pour tout changement au contrat, tous les colocataires doivent d'abord déposer leur préavis pour refaire un contrat avec de nouvelles données. L'agence ne peut pas faire d'avenant...

J'espère avoir une réponse bientôt.

Merci d'avance

Par **edith1034**, le 11/01/2012 à 20:12

oui tout à fait tout le monde part ou personne

il faut retrouver un remplaçant pour signer le nouveau contrat qui coûtera à tous si c'est une

agence

désolée pour cette réponse

pour tout savoir sur la location

<http://www.fbls.net/COLOCATION-DROIT.htm>

Par **pritikana**, le **14/01/2012** à **16:23**

Merci pour cette réponse !

Par **edith1034**, le **15/01/2012** à **08:59**

bien à vous !